

Appendice
(T. T.)

11e Sept.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

William H. Meritt, Ecuyer, Membre de la Chambre, interrogé :—
Avez-vous résidé dans le District de Niagara pendant le séjour que Mr. Gourlay y a fait en 1817, 1818 et 1819 ?—Oui.

Sa conduite dans ce District a-t-elle été généralement approuvée ?—Oui.

Vous rappelez-vous les assemblées qui ont eu lieu dans ce District, d'abord, pour répondre à certaines questions statistiques, et ensuite pour s'enquérir de l'état de la Province ?—Oui.

Croyez-vous qu'il pût résulter aucun mal possible de ces assemblées ?—Je ne le crois pas ; au contraire, je pense qu'elles étaient convoquées dans un but très louable.

Que pensez-vous des traitemens que Mr. Gourlay a éprouvés ?—J'étais alors, et suis encore d'opinion, qu'il a été traité avec la plus grande injustice et cruauté.

David Thompson, Ecuyer, Membre de la Chambre, interrogé :—

Etiez-vous présent au procès de Mr. Gourlay, à Kingston, dans le mois d'Août, 1818 ? Oui.

Avez-vous remarqué dans sa conduite en cette occasion, quelque chose de faible ou incohérent ?—Non ; il a fait une excellente défense, et il a ensuite été invité à un dîner public, où j'étais présent.

Etiez-vous présent à son procès à Niagara, dans le mois d'Août 1819 ?—Oui.

Sa conduite dans cette occasion, a-t-elle été telle que vous deviez l'attendre de lui ?—Non.

Vous a-t-il semblé dans cette occasion, qu'il avait la pleine jouissance de ses facultés ; ses discours n'étaient-ils pas incohérens, et tout son extérieur celui d'un homme qui ne possède pas tout son jugement ?—Il m'a semblé qu'il n'avait pas la pleine jouissance de ses facultés, qu'il ignorait où il était, ce qu'il faisait, et qu'il n'avait pas l'air de savoir ce qui se passait autour de lui.

A quelle cause attribuez vous cette stupéfaction dont vous venez de parler ?—Je l'attribue à son long emprisonnement.

Avez-vous résidé dans le District de Niagara pendant les années 1817, 1818 et 1819 ?—Oui.

Vous rappelez-vous s'il a été alors tenu dans le District de Niagara certaines assemblées à la suggestion de Mr. Gourlay ?—Oui, j'ai présidé une de ces assemblées.

Quel était le but de ces assemblées ? D'obtenir des renseignemens statistiques.

Quelle était l'opinion générale du District, relativement au caractère et à la conduite de Mr. Gourlay ? L'opinion lui était favorable. Je le pensais loyal, et je considérais sa conduite comme une conduite honorable et constitutionnelle ; telle était à peu près l'opinion de tous habitans du District, si l'on en excepte un petit parti intéressé, selon moi, à entraver ses plans.

David Thorburn, Ecuyer, Membre de la Chambre, interrogé :

Etiez-vous présent au procès de Mr. Gourlay à Niagara, en 1819 ? Oui.

Sa conduite dans cette occasion a-t-elle été telle que vous deviez l'attendre de lui ? Non.

A-t-il paru avoir la pleine jouissance de ses facultés ; ses discours n'étaient-ils pas incohérens, et son extérieur celui d'un homme qui ne possède pas tout son jugement ? Ses discours étaient tout à fait incohérens, sa vue égarée, et il paraissait indifférent à tout ce qui se passait.

A quoi attribuez-vous cela ? A sa sortie d'une Cellule étroite pendant une grande chaleur, et à son exposition subite au soleil et au grand air.

Avez-vous résidé dans le District de Niagara en 1817, 1818 et 1819 ? Oui.

Vous rappelez-vous certaines assemblées qui ont eu lieu alors dans le District de Niagara, à la suggestion de Mr. Gourlay ? Oui.

Quel était l'objet de ces assemblées ? D'obtenir des renseignemens statistiques sur l'état et les ressources de la Province.

Quelle était l'opinion du District en général, relativement au caractère et à la conduite de Mr. Gourlay ? L'opinion, que son but était louable, et sa conduite conforme au but qu'il avait en vue.